

AMNESTY INTERNATIONAL COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU BUREAU EUROPÉEN

Index AI : MDE 19/016/2007 (Public)

Bulletin n° : 195

ÉFAI

15 octobre 2007

Libye. Une coopération accrue avec la Libye ne peut avoir lieu sans garanties relatives aux droits humains

(Bruxelles, 15 octobre) Les relations de l'Union européenne (UE) avec la Libye doivent tenir compte des préoccupations graves et persistantes relatives aux droits humains dans ce pays, a déclaré Amnesty International au moment où les ministres des Affaires étrangères de l'UE s'appêtent à donner mandat à la Commission européenne pour approfondir les relations avec la Libye.

Dans une lettre envoyée aux ministres de l'UE (voir www.amnesty-eu.org), Amnesty International a de nouveau fait état des inquiétudes exprimées en juillet, lorsque, après la libération des infirmières bulgares et du médecin palestinien, l'UE avait signé un protocole d'accord avec le gouvernement libyen ne faisant aucune allusion aux principes relatifs aux droits humains.

« L'UE doit résister à la tentation d'adoucir ses normes et exigences à cause de la conclusion de l'affaire des travailleurs médicaux. Au contraire, si une leçon doit être tirée de cet épisode, c'est que les droits humains doivent être à l'avant-plan pour tout accord futur avec la Libye » a déclaré Dick Oosting, directeur du bureau européen d'Amnesty International.

Le bilan de la Libye en termes de droits humains reste très insatisfaisant. Chaque mois, Amnesty International est informée de nouveaux cas de journalistes et de dissidents qui se voient refuser une procédure judiciaire équitable, sans la pression politique et médiatique constatée dans l'affaire des travailleurs médicaux.

Amnesty International est également très préoccupée des accords conclus entre l'UE et la Libye dans le cadre des migrations irrégulières. Notre organisation remarque une fois encore que la Libye n'est toujours pas partie à la Convention de 1951 sur les Réfugiés, et que le HCR ne peut toujours pas opérer librement dans ce pays.

Les textes de loi nationaux n'ont aucune disposition permettant aux demandeurs d'asile de présenter leur cas, et les conditions de détention des « migrants illégaux » seraient déplorables, avec des expulsions régulières de nombreuses personnes, sans prise en compte de leur besoin de protection.

« Ces violations sont si flagrantes en Libye que l'UE doit dépasser l'approche adoptée dans le protocole, qui ignorait de fait de graves préoccupations relatives aux droits humains », a ajouté Dick Oosting.

Amnesty International demande donc aux ministres de l'Union européenne de faire en sorte que tout nouvel accord avec la Libye fasse explicitement référence aux garanties en termes de droits humains ; notre organisation demande également que les ministres ne donnent pas à la Commission un mandat de négociation qui ne prenne pas en compte ces préoccupations.

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566

Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. web : <http://www.amnesty.org>